



RÉGIONS
DE FRANCE

18 RÉFORMES

*pour relever
les défis de la société
des compétences
et de la bataille
pour l'emploi*

8 NOVEMBRE 2017



*Refonder la chaîne unissant
orientation, formation,
accompagnement vers l'emploi
et développement économique.*



AVANT-PROPOS

P

arce que la reprise économique est marquée par l'émergence de nouveaux secteurs, de nouveaux produits, ses effets sur l'emploi, sur les métiers, sur les compétences sont à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Ces évolutions profondes et rapides interrogent tout à la fois l'orientation des jeunes, la nature de la formation initiale, la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'accompagnement vers l'emploi et la formation tout au long de la vie.

Des transformations majeures doivent être saluées concernant le renforcement du quadripartisme, la naissance du service public régional d'orientation, la clarification des compétences économiques avec le rôle majeur donné aux Régions, le Compte Personnel de Formation, le Conseil en Évolution Professionnelle. Aujourd'hui, de nouvelles avancées en profondeur s'imposent à nouveau pour que la dynamique économique permette une réduction durable du chômage des jeunes et que les entreprises trouvent les qualifications que nécessite leur développement. Ce sera au prix de réformes ambitieuses portant sur la formation initiale, l'orientation, l'emploi, la formation professionnelle.

Le Gouvernement a ouvert des consultations et des concertations concernant la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle qui sont désormais au cœur des compétences des Régions. Celles-ci prendront toute leur place dans la préparation de ces réformes. Plus encore, elles sont et seront en la matière force de propositions pour relever les défis de la qualification pour tous,

de l'emploi, de la performance des entreprises grâce à la qualité de la formation et des compétences des jeunes et des salariés.

Les Régions appellent à la constitution d'une véritable chaîne cohérente, articulée, fluide, réactive, reliant l'orientation, la formation, l'emploi et le développement économique, située au cœur de leur compétence. Un pilotage par les Régions de cette chaîne ●●●

***Un pilotage régional
est à renforcer en
association étroite
avec les entreprises
et les partenaires
sociaux.***

AVANT-PROPOS

40% des budgets des Régions consacrés à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

La décentralisation a permis la rénovation des CFA ou l'entrée en entreprise de plus de 60 % des jeunes sans-emploi en formation.

●●● comme de chacun de ses maillons, associant étroitement les entreprises et les partenaires sociaux, est à renforcer en lieu et place de dispositifs encore trop dispersés et de légitimités éclatées.

La prise en compte de tous les domaines de l'économie régionale doit y trouver sa place : les PME, les ETI, l'artisanat comme l'agriculture, l'industrie du futur comme les services de demain.

La décentralisation, en confiant aux Régions le pilotage de l'apprentissage, de la formation des demandeurs d'emploi, a permis des évolutions que traduisent mieux que tous les discours la profonde rénovation des CFA ou l'entrée dans l'entreprise de plus de 60 % des jeunes au chômage formés dans le cadre de formations qualifiantes organisées par les Régions.

Mais les interférences à contretemps dans les interventions de l'État, comme le contexte de crise économique, ont retardé ou empêché un développement suffi-

sant de l'apprentissage et de la formation. L'instabilité des régimes des aides à l'apprentissage décidée par l'État a freiné le recours à l'apprentissage. De même l'incertitude pesant sur le niveau d'activité de l'entreprise au cœur de la crise a souvent incité à différer le recrutement en apprentissage.

Alors que les entreprises expriment une volonté de recrutement dans de nombreux domaines dans le cadre

de la reprise économique, il faut refonder la chaîne robuste, cohérente et réactive unissant orientation, formation, accompagnement vers l'emploi et développement économique.

Les Régions sont déterminées à s'y investir totalement dans le cadre de leurs compétences confirmées et étendues, en conduisant une concertation organisée et permanente des représentants des entreprises et des acteurs sociaux.

Les Régions formulent 18 propositions pour l'emploi et la formation de tous au service du développement éco-

AVANT-PROPOS

nomique. Elles seront particulièrement attentives à ce que ces réformes s'inscrivent dans le cadre de la décentralisation qui donne aux Régions compétence en la matière.

Parce que la responsabilité régionale assure la prise en compte du quadripartisme, de la réalité économique et sociale des territoires, des besoins des entreprises, d'un pilotage qui assure davantage de cohérence entre les CFA et les lycées professionnels (au regard des investissements considérables que les Régions ont consacrés à leur modernisation), elle est celle de l'efficacité et de l'ambition pour répondre au défi global de l'emploi et du développement économique.

Les propositions que nous portons dans ce document s'appuient sur 4 principes forts :

- **la pluri-annualité** : par des actions arrêtées pour trois ans pour moderniser en profondeur l'appareil de formation ;
- **l'efficacité** : par une simplification et une unification concertée du pilotage du système de formation ;
- **la qualité** : par une mise en œuvre au plus près des territoires avec les branches professionnelles ;
- **l'innovation** : par une reconnaissance d'un droit à l'expérimentation des Régions. ●

***L'efficacité et
l'ambition pour
répondre aux défis
de l'emploi et du
développement
économique.***

Taux de réalisation
du Plan 500 000
par les Régions
et Pôle emploi : **98%**

Engager une réforme en profondeur de l'orientation

L'amélioration de la gestion des transitions collège-lycée, puis lycée-enseignement supérieur, la meilleure organisation des flux vers les différentes filières, la qualité de l'information sur les métiers et la meilleure connaissance des besoins des branches professionnelles nécessitent une réforme en profondeur de l'orientation.

L'orientation est spontanément citée comme très insuffisamment développée dans la formation initiale. La vision de l'évolution des emplois, des secteurs économiques, des métiers, ne permet pas aux jeunes et aux familles d'opérer des choix progressifs et éclairés concourant à un parcours de formation maîtrisé et situé à la convergence des emplois de demain et des talents et intérêts personnels.

La mobilisation des conseillers d'orientation psychologues, désormais psychologues de l'Éducation nationale, se fait centralement au service de la dimension psychologique de l'accompagnement des élèves au collège et au lycée. Par ailleurs, les CIO sont menacés : nombreuses fermetures, manque de moyens de fonctionnement, fréquentation faible.

La création du service public régional d'orientation (SPRO) – hors orientation scolaire – a constitué une première étape de mise en complémentarité des acteurs de l'orientation au service des publics demandeurs d'emploi et salariés. Le pilotage et l'implication des Régions comme la mobilisation des partenaires sociaux pour la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation et du droit au Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) dessinent progressivement un véritable partenariat

incluant tous les acteurs de l'orientation (Missions locales, Pôle emploi, centre d'aides à la création, CIO, FPSPP, entreprises).

Dans la continuité de cette évolution les Régions proposent de structurer toute la chaîne de l'orientation tout au long de la vie, en intégrant l'orientation scolaire.

► PROPOSITION 1

Intégrer les missions d'orientation scolaire, d'information sur les métiers et sur les évolutions de l'emploi, de conseil dans les missions du service public régional d'orientation. Le pilotage de la Région mobilisera fortement les acteurs économiques, en lien avec les autorités académiques. Les professeurs principaux seront placés au cœur du SPRO. ●

Réformer l'apprentissage

L'apprentissage continue d'être trop souvent associé, notamment pour la formation de niveau IV et V du CAP au niveau Bac, à une image négative dans les familles, comme au sein de l'Éducation nationale. Pourtant il est à part entière une des deux voies de formation et de réussite. Il est caractérisé par un taux d'insertion rapide dans l'emploi pour les jeunes qui en ont bénéficié.

Il est également confronté à un autre défi permanent. Dans certains secteurs professionnels, des offres d'apprentissage sont portées par les entreprises et ne trouvent pas de jeunes désireux de s'en saisir, alors que dans d'autres secteurs, de nombreux jeunes recherchent des entreprises pour les accueillir en apprentissage sans en trouver.

Pour donner à l'apprentissage toute la place qu'il doit avoir, les Régions consacrent des moyens importants à la modernisation des Centres de formation d'apprentis (CFA) et à leurs équipements, aux prises en charge pédagogiques innovantes et individualisées au sein des CFA, à la qualité de vie des apprentis, à l'évolution de la carte des formations de l'apprentissage en lien avec la carte des formations des lycées pour une bonne complémentarité, pour la prise en compte des besoins exprimés par les branches et les entreprises.

Les Régions proposent une nouvelle étape :

► PROPOSITION 2

Renforcer l'information sur l'offre de for-

mation en apprentissage en direction des familles et des jeunes, au collège comme au lycée et mieux valoriser et accompagner le tutorat des jeunes : informer obligatoirement tous les collégiens sur l'apprentissage ; ouvrir la possibilité pour les collégiens d'effectuer leur stage de 3^e dans les CFA ; permettre aux jeunes d'effectuer une première année en CFA sans contrat d'apprentissage ; généraliser de véritables dispositifs de préparation à l'apprentissage ouvert à tous les publics sur les savoirs de base, les savoirs-être, la préparation du projet professionnel labellisé par les Régions, mieux prendre en compte la fonction de maître d'apprentissage dans les parcours professionnels et les accompagner.

► PROPOSITION 3

Confier aux Régions l'organisation de la totalité de l'offre de formation professionnelle initiale, dans les voies professionnelles et technologiques, y compris les BTS et licences professionnelles pour renforcer la cohérence de l'offre de formation sur les territoires vis-à-vis des jeunes et vis-à-vis des entreprises.

► PROPOSITION 4

Modulariser les formations et les parcours de formation en apprentissage pour adapter l'apprentissage au profil et aux acquis préalables de chaque apprenti et aux besoins des entreprises pour être plus réactifs.

► PROPOSITION 5

Reconnaître aux Régions un droit à l'expérimentation en matière d'apprentissage

pour unifier les primes et aides aux employeurs d'apprentis des différents acteurs (État, Régions) pour plus de simplification et de lisibilité des entreprises et expérimenter un certain nombre d'innovations réglementaires pour lever les freins au développement de l'apprentissage (accompagnement des ruptures, rémunération, statut de l'apprenti...).

► PROPOSITION 6

Promouvoir une répartition transparente et juste des ressources en matière d'apprentissage dans le cadre du quadripartisme.

► PROPOSITION 7

Renforcer les mutualisations entre CFA et lycées professionnels, notamment en matière de plateaux techniques et en facilitant pour les enseignants et formateurs l'exercice conjoint en lycée et en alternance pour être plus efficace et promouvoir la transversalité des voies de formation.

► PROPOSITION 8

Renforcer l'articulation lycée professionnel et entreprise par la valorisation de l'alternance, la présidence des conseils d'administration des lycées professionnels par des personnalités extérieures (à l'instar de ce qui prévaut dans les lycées agricoles) et promouvoir des initiatives innovantes (micro lycées, écoles de production...). ●

Les Régions consacrent des moyens importants à l'apprentissage dans toutes ses dimensions : bâtiments de formation, pédagogie, qualité de vie des apprentis...

Simplifier et renforcer l'efficacité de la formation professionnelle tout au long de la vie

Essentielle au développement et à l'acquisition de compétences permettant à une personne d'entrer dans l'emploi et d'y évoluer tout au long de sa vie, déterminante pour l'essor de la compétitivité des entreprises dans une phase de croissance économique, la problématique de la qualification et des compétences est un enjeu majeur de la performance en France comme dans chacune des Régions.

Des formations qualifiantes et de longue durée : **738 h** en moyenne pour une formation financée par les Régions contre **272 h** pour Pôle emploi

La formation initiale a bénéficié, grâce notamment aux Régions, d'une requalification très qualitative d'un grand nombre de lycées professionnels et de CFA tant sur le plan des bâtiments que des équipements. La carte des formations offertes au CFA et lycée a évolué de manière plus réactive avec la place progressivement plus marquée donnée aux Régions.

Cependant, un écart se manifeste fortement entre la nature des emplois offerts et la qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi dans cette phase de redémarrage de l'activité des entreprises, des PME et de l'artisanat.

Les initiatives ponctuelles de l'État en matière de formation des demandeurs d'emploi, insuffisamment articulées avec la responsabilité et la forte implication des Régions dans ce domaine, comme la dispersion qui prévaut dans l'intervention des acteurs du conseil et de l'accompagne-

ment des demandeurs d'emploi vers la formation, appellent une refondation de la formation professionnelle.

► PROPOSITION 9

Unifier le pilotage de la commande de formations des demandeurs d'emploi autour des Régions pour réduire les coûts de gestion et être plus efficace, en articulation étroite avec les branches, les entreprises et les partenaires sociaux dans la proximité des territoires et avec la réactivité indispensable.

► PROPOSITION 10

Conclure un pacte pluriannuel de trois ans pour la mise en œuvre du PIC (Plan d'investissement compétences), qui correspondrait à la durée allant jusqu'à la fin du mandat régional. Les objectifs stratégiques nationaux seraient contractualisés sur cette période, avec une décentralisation des financements et des moyens aux Régions et une visibilité pour l'ensemble des acteurs.

Taux d'accès annuel à la formation des personnes en recherche d'emplois : **15,1 %** en 2016 contre **10,4 %** en 2015 mais contre **20 %** en Allemagne et **40 %** en Autriche

► PROPOSITION 11

Donner une nouvelle impulsion au dialogue social territorial en contractualisant la mise en œuvre du plan d'investissement compétences entre les Régions et les branches professionnelles, filière par fi-

Les Régions, 1^{er} financeur de la formation des demandeurs d'emploi, avec **59%** des heures de formation

lière. Ce plan serait décliné par les Régions en contrat d'objectifs régionaux avec chaque branche, pour adapter l'offre de formation, recenser les emplois non pourvus, et élaborer une offre de formation répondant localement aux besoins de l'ensemble des filières.

► PROPOSITION 12

Mettre en place un choc de simplification au niveau des schémas et des différentes normes, en conservant uniquement le CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles), le cas échéant au travers d'un périmètre élargi. À ce jour, plus de 21 schémas différents sont recensés sur les champs de la formation et l'emploi. ●

404 000 formations commandées en 2016 pour les demandeurs d'emploi

La problématique de la qualification et des compétences est un enjeu majeur de la performance en France comme dans chacune des Régions.

Réformer l'accompagnement vers l'emploi

Service public de l'emploi : **32%** des effectifs dédiés aux fonctions supports en France contre **24%** en Allemagne

Le paradoxe est souvent insoutenable entre un nombre très élevé de personnes au chômage, dont une part importante de jeunes et de chômeurs de longue durée, et l'expression sans cesse croissante du besoin de ressources humaines et de compétences par des entreprises qui ne parviennent pas à pourvoir les emplois offerts.

Les conséquences pour les personnes comme pour le développement de l'entreprise ne peuvent pas être acceptées.

Les compétences des Régions, en matière d'orientation d'apprentissage et de formation que la réforme en cours doit conforter et dynamiser, doivent être complétées si nous voulons parvenir à la mise en œuvre d'une chaîne robuste et cohérente conduisant de la qualité de la formation au développement de l'entreprise.

L'accompagnement dans l'emploi est à cet égard essentiel. Son efficacité dépend directement de l'implication des services qui en ont la responsabilité au cœur de la chaîne cohérente qui conditionne le développement des entreprises au niveau régional et local.

Les Régions proposent d'intégrer les fonctions de conseil et d'accompagnement dans l'emploi au pilotage régional pour une véritable prise en compte des enjeux du développement économique et de l'emploi.

Dans le cadre d'une nouvelle impulsion du dialogue social au niveau régional

et d'une contractualisation avec les différentes branches professionnelles, les Régions proposent un nouveau pilotage du service public de l'emploi.

Cette expérimentation sera accompagnée du transfert aux Régions concernées des crédits d'État versés à Pôle emploi hors rémunération des agents et indemnisation des demandeurs d'emploi.

► PROPOSITION 13

Expérimenter le pilotage par les Régions volontaires des fonctions de Pôle emploi, consacrées au conseil et à l'accompagnement vers l'emploi. ●

Prendre en compte les spécificités de nos Régions et collectivités d'Outre-mer

Le taux de chômage dans les Outre-mer est deux à trois fois supérieur à celui de la métropole.

Le diplôme renforce considérablement les chances d'obtenir un emploi, encore plus en Outre-mer que dans l'Hexagone. Par ailleurs, les jeunes ayant effectué une mobilité géographique hors des Outre-mer sont plus souvent en emploi quel que soit leur niveau de diplôme (INSEE, 2016).

La mobilité constitue donc un enjeu majeur, indissociable des actions développées dans le domaine de la formation professionnelle et celui de l'apprentissage.

► PROPOSITION 14

Apprécier de façon spécifique dans le nouvel outil national d'orientation et d'admission, qui remplacera l'APB, les profils des futurs bacheliers ultramarins des voies professionnelles et technologiques qui ont un projet de mobilité avec une meilleure pondération à leurs dossiers de candidature en BTS et IUT ou pour des formations inexistantes ou saturées dans les Outre-mer.

► PROPOSITION 15

Afin d'accroître les opportunités de poursuite d'études, mobiliser les crédits du grand plan d'investissement pour faciliter les partenariats entre :

- lycées des Outre-mer et ceux de l'Hexagone pour faciliter les candidatures en BTS des lycéens de la voie professionnelle ;
- lycées des Outre-mer et les IUT de l'Hexagone pour les bacheliers de la voie technologique.

En outre, pour faciliter la gestion de l'hébergement en week-end pour les étudiants de BTS logés en internat, la mobilisation des réseaux d'accueil doit être développée.

► PROPOSITION 16

Étendre les dispositifs d'accompagnement appelés Passeport Mobilité Étude (PME) et Passeport Mobilité Formation Professionnelle (PMFP) en incluant la prise en charge des mineurs souvent très brillants mais aujourd'hui exclus de ce dispositif d'accompagnement de l'État.

L'État a prévu de baisser le budget de l'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (Ladom) de 8,8 M€ dans le cadre du Projet de loi de finances (PLF) 2018. Sur la base du constat du taux de chômage très élevé dans les territoires ultramarins, si cette orientation est maintenue, il sera encore plus difficile de développer et accompagner les projets de formation professionnelle. Les Régions appellent à maintenir, *a minima*, les fonds indispensables pour la formation des demandeurs d'emploi ultramarins.

► PROPOSITION 17

Développer la formation ouverte à distance pour atténuer les conséquences liées à l'enclavement de certaines parties du territoire. Une part importante de la population active des Outre-mer est installée dans des territoires difficilement accessibles. De tels dispositifs nécessitent des investissements importants qui pourraient être pris en charge dans des programmes européens, mais au-delà ●●●

Prendre en compte les spécificités de nos Régions et collectivités d'Outre-mer

●●● il existe des contraintes réglementaires telles que le statut (demandeurs d'emploi) ou l'exigence de production d'une pièce d'identité (nombre de stagiaires n'en dispose pas) qui freinent le déblocage des fonds européens.

► PROPOSITION 18

Soutenir plus fortement les collectivités d'Outre-mer dans leur action en matière de lutte contre l'illettrisme. Les forts taux d'immigration ont pour conséquence le développement d'une demande importante de formation aux savoirs de base. Le transfert de compétence se traduit par une pression budgétaire sans précédent pour ces collectivités. Ces éléments doivent être intégrés dans la réflexion à mener autour du financement de la formation professionnelle. ●

La mobilité constitue un enjeu majeur, indissociable des actions pour la formation professionnelle et l'apprentissage.



282, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Tél. : 33(0)1 45 55 82 48

Fax : 33(0)1 45 50 20 38

E-mail : info@regions-france.org

Site Internet : www.regions-france.org